



Recevoir une facture sans avoir signé de devis ni contrat

Par **dticia**, le **02/09/2009** à **20:37**

Bonjour,rrnJe vais acheter un appartement en VEFA.rnL'agence immobilière par laquelle je suis passée, m'a mis en relation avec un courtier qui s'est chargé de trouver le financement de cet achat.rnJ'ai eu une réponse favorable.rnAujourd'hui, je reçois une facture de ce courtier, alors que je n'ai signé ni devis, ni contrat.rnJ'étais persuadé que la prestation était comprise dans la vente de la l'appartement et que les règlements se feraient entre ce courtier, l'agence immobilière et le promoteur.rnrnEst-ce que je peux contester cette facture?